



## CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 25 janvier 2018

Service émetteur :  
DGS

### SÉANCE ORDINAIRE

# PROCES-VERBAL

Le **25 janvier deux mille dix-huit** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **18 janvier 2018**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

#### **Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Fabrice LEBRETON, Sylvie SCOTÉ, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN,

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- 1) Stéphane LOHÉZIC ayant donné pouvoir à André HARTEREAU
- 2) Katy BOUILLAUT ayant donné pouvoir à Claudine CORPART
- 3) Julian PONDAVEN ayant donné pouvoir à Franck LE GOURRIÉREC
- 4) Caroline BALSSA ayant donné pouvoir à Frédéric TOUSSAINT
- 5) Thierry FALQUERHO ayant donné pouvoir à Pascal LE LIBOUX
- 6) Jennifer TESSIER-JOSSET ayant donné pouvoir à Nolwenn LE ROUZIC
- 7) Françoise BARJONET MOY ayant donné pouvoir à Michèle DOLLÉ (arrivée à la question n°5 après le vote)
- 8) Serge GERBAUD ayant donné pouvoir à Fabrice LEBRETON

#### **Absent excusé sans pouvoir:**

- 1) Marc LE BOUHART

#### **Absent sans pouvoir:**

- 1) Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Loïc RABIN** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Monsieur le Maire informe que le point n°18 « Mise à jour de l'Autorisation de Programme relative à la reconstruction du quai des Martyrs » est retiré de l'ordre du jour. Les Services de l'Etat ont pris du retard dans l'instruction du dossier.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2017**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2017.

Présents : 23	Pouvoirs : 8	Total : 31	Exprimés : 26	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 5

*\* Non votants : 5 absents de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 : Stéphane LOHÉZIC, Katy BOUILLAUT, Caroline BALSSA, Jennifer TESSIER-JOSSET, Marie-Hélène LE BORGNE*

Le Conseil Municipal a décidé de valider le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2017.

### **2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.  
XX précise que

Présents : 23	Pouvoirs : 8	Total : 31	Exprimés : 31	
<b><u>Non votant : Prend acte</u></b>				

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

### **3) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES – ANNÉE 2018**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Claudine CORPART précise que : « Une décision attendue de beaucoup des hennebontais impliqués dans la vie associative, en tant que responsables, salariés, bénévoles ou adhérents.

Au-delà de l'aide financière, c'est la reconnaissance du travail associatif et de la dynamique apportée sur la ville par toutes ces associations que nous exprimons par ce vote. Merci donc à tous ces acteurs de la vie de la cité qui, tout au long de l'année, partagent leur passion avec constance et font que le « vivre ensemble », la solidarité, l'esprit sportif, l'ouverture artistique et culturelle soient des réalités tangibles.

Aide financière qui, ne l'oublions pas, s'accompagne d'une aide matérielle avec des investissements réguliers (chapiteaux, tables et chaises pour manifestations mobiles, entretien et mobilier de salles municipales...) et surtout une aide technique par les agents des Services Techniques – que nous remercions ici pour leur écoute des besoins des associations – Cela représente environ 1 500 heures de travail par an.

Je tiens également à saluer le travail de tous les élus de ce Conseil, qui lors des Commissions prennent le temps d'étudier chaque demande. Il est vrai qu'il y a là un vrai moment de partage démocratique et que c'est toujours

l'intérêt général qui est valorisé. C'est aussi un temps d'échange sur les projets, la vie des associations, les difficultés éventuelles qu'elles peuvent parfois rencontrer.

Cette méthode est importante et chacune des lignes présentes sur les tableaux a été considérée avec attention, dans le respect du cadre budgétaire dont nous connaissons et ne pouvons oublier les contraintes.

Nous avons, pour ces subventions 2018, pu répondre à toutes les demandes qui entrent dans nos critères.

Vous constatez quelques écarts par rapport à l'année dernière, pour une enveloppe globale à peu près identique. Quelques lignes ont disparu, parce que ces associations ne nous ont pas fait parvenir de dossier. Il y a quelques retards pénalisés des 20%, mais très peu sur l'ensemble. Et puis quelques hausses quand nous savons que les associations sont porteuses de projets nouveaux et pertinents.

Le Bureau Municipal et les Commissions concernées sont d'avis d'attribuer aux associations et organismes désignés dans le document joint les subventions décrites afin de les aider à financer leurs activités durant l'année 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter les propositions de subventions d'écrites dans le tableau annexé au présent bordereau.
- De dire que la dépense sera inscrite au budget au compte 6574 ».

Sylvie SCOTÉ déclare « Pour ce bordereau et pour le suivant, nous aimerions un vote séparé.

Si nous voterons la quasi-totalité des subventions accordées aux associations, nous nous abstenons pour trois d'entre-elles : Artistes en liberté, Champs boule tout et Vice Versa auxquelles vous avez infligé-20 % de pénalités pour des dossiers transmis hors délai.

Lors de l'étude du bordereau concernant l'aménagement du règlement relatif à la procédure d'attribution et de versement des subventions aux associations durant le Conseil Municipal de janvier 2017, nous nous étions opposés à votre volonté d'infliger cette pénalité aux associations qui ne rendraient pas à temps leurs dossiers. Nous pensons, et nous pensons toujours, que votre décision peut être préjudiciable à une association, lui causer des difficultés financières. Nous préférons le dialogue aux pénalités.

Nous voterons toutes les subventions.

Pour celles concernant ces 3 associations pénalisées, nous allons nous abstenir. »

Xavier POUREAU déclare « le groupe Droite et Centre Pour Hennebont votera contre et souhaite rappeler que nous demandons la suppression des loyers réclamés aux associations de la Ville, pour plus de clarté et plus d'efficacité dans les attributions de subventions. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « On a entendu. C'est également la position que vous avez tenu l'année dernière.

Sur l'autre question de Xavier POUREAU concernant le loyer. On a actuellement un contrôle de la Chambre Régionales des Comptes, sujet sur lequel on a échangé. Le sens de l'histoire et de la responsabilisation des finances publics, dans le sens de la transparence c'est lorsqu'il y a une contribution, entre une collectivité territoriale et une association, c'est d'y joindre l'ensemble des prestations que la collectivité apporte à l'association. On a trop tendance à simplement faire la liaison entre le numéraire, la subvention et l'association. Alors qu'on sait très bien que la mise à disposition de locaux, parfois la mise à disposition de matériel, parfois quelques heures de travail ou de manutention des services municipaux, sur un plan légal, ces coûts rentrent de fait dans la subvention ».

Claudine CORPART répond à Xavier POUREAU : « Il y a une question sur laquelle on n'a pas eu le temps de travailler. C'est un travail qui va démarrer là, sur l'analyse de l'utilisation de ces locaux associatifs. Toutes les villes ne demandent peut-être pas une contribution financière pour l'utilisation de locaux, cela paye à peine les fluides. Ce qui est demandé au regard des tarifs c'est 1,50 euros de l'heure sur les 8 à 10 mois d'activité de l'association. Donc ce n'est pas les sommes en tant que telle qui sont importantes. Il y a aussi sans doute peu de villes qui ont autant de locaux et de moyens mis à disposition des associations. C'est vrai qu'à un moment donné comme le rappelait Monsieur le Maire, on essaye de trouver un équilibre.

Cette question je pense qu'on va la reposer dans l'analyse d'utilisation de ces locaux associatifs qui sont nombreux, peu qualifiés, peu spécifiés, pas forcément utilisés de façon rationnelle, il y a aussi des usages qui sont un petit peu historique, des fois un peu au coup par coup, ce qui fait qu'on n'a pas une grande lisibilité des potentiels de ces locaux-là. Le résultat de ce travail pourrait peut-être, c'est une option que nous pourrions peut-être étudier de se dire qu'avec une meilleure utilisation, on n'aurait pas forcément besoin de tous ces locaux donc on pourrait peut-être réduire un certain nombre de frais d'entretien. Pour l'instant, dans l'état des choses, oui je pense que cet effort il faut qu'on le porte tous parce qu'il y a beaucoup d'équipements mis à disposition de la vie associative ».

Xavier POUREAU déclare : « Une analyse détaillée de la situation des salles et des coûts nous conviendrait tout à fait pour y voir plus clair. »

Monsieur le Maire ajoute : « Tout à fait. Je comprends que votre vote est un vote d'alerte et non pas un vote de désaccord sur l'accompagnement de la vie associative. De bloquer des locaux pour trois heures d'utilisation par semaine c'est un problème puisqu'on ne peut pas offrir à tout le monde ce type de confort. Il faut qu'on arrive à partager les choses ».

***Vote 1 : pour l'ensemble des associations sans les 3 associations pénalisées pour retard (Artistes en Liberté, Champs Boule Tout et Vice Versa)***

Présents : 23	Pouvoirs : 8	Total : 31	Exprimés : 31		
Unanimité	Pour : 28	Contre : 3 DCPH	Abstention : 0	0	Non votant : 0

***Vote 2 : pour les trois associations pénalisées (Artistes en Liberté, Champs Boule Tout et Vice Versa)***

Présents : 23	Pouvoirs : 8	Total : 31	Exprimés : 31		
Unanimité	Pour : 25	Contre : 3 DCPH	Abstention : 3 LGPH		Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider la répartition des subventions telle que décrite dans le tableau.

#### **4) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS À CARACTÈRE EXCEPTIONNEL ET / OU RÉCURRENT ET ENVELOPPE OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – ANNÉE 2018**

Philippe PERRONNO donne lecture du bordereau.

Philippe PERRONNO précise que : « Comme chaque année, plusieurs associations sollicitent une aide de la Ville dans le cadre de l'organisation de manifestation à caractère récurrent ou exceptionnel.

Vous avez pu voir le détail dans les tableaux joints. Il y a principalement des demandes récurrentes. En demande exceptionnelle, en ce qui concerne le sport, il y a la Finale de la Coupe de France Juniors organisée le 2 septembre 2018 où il y aura plus d'équipes que d'habitude et elles viendront de toute la France.

Il convient également de provisionner une enveloppe financière destinée à être distribuée aux associations sportives adhérentes à l'OMS suivant les critères proposés par celui-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter les propositions décrites dans les tableaux annexés au présent bordereau.
- De dire que la dépense sera inscrite au Budget au compte 6574 ».

Sylvie SCOTÉ déclare « Là aussi nous demandons à voter séparément.

On approuve toutes les subventions sauf celles concernant Champs Boule Tout et Vice Versa pour les raisons que nous avons déjà avancées.

Pour celles concernant ces 2 associations pénalisées, nous allons nous abstenir. »

**Vote 1 : pour l'ensemble des associations sans les 2 associations pénalisées pour retard (Champs Boule Tout et Vice Versa)**

Présents :	Pouvoirs : 8	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

**Vote 2 : pour les trois associations pénalisées (Champs Boule Tout et Vice Versa)**

Présents :	Pouvoirs : 8	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 3 (LGPH)	0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider la répartition des subventions à caractère exceptionnel et à l'Office Municipal des Sports

## **5) CONVENTION DE PARTENARIAT COMPLEXE AQUATIQUE DE KERBIHAN**

Philippe PERRONNO donne lecture du bordereau.

Philippe PERRONNO précise que : « Lors de la mise en exploitation du Complexe Aquatique de Kerbihan (CAK), la Ville d'Hennebont s'est engagée dans une démarche de partenariat avec les communes d'Inzinzac-Lochrist, Brandérion et Kervignac. Son objectif était d'installer des conditions privilégiées d'accueil de leurs populations respectives en contrepartie d'une participation financière.

Ainsi, une double tarification "locale" et "extérieure" a été mise en place. Les habitants des communes partenaires se sont vus appliquer le tarif local.

Les élèves du cycle 2 des classes élémentaires des écoles publiques et privées de ces villes partenaires sont accueillis gratuitement comme pour les élèves hennebontais du même cycle.

Durant la période allant de l'ouverture du CAK à la fin de l'année 2015, la participation financière des communes partenaires avait été fixée à 3.50 €/an et /habitant.

Après des rencontres avec les différentes communes partenaires, la convention de partenariat a été revue à la hausse avec le rajout d'une clause précisant qu'un nombre de places dites "prioritaires" devait être réservé chaque année aux habitants des communes partenaires pour l'accès aux cours d'aquagym et de l'école municipale de natation.

La participation financière a donc évolué :

- 2016 : 4.00 €/an/habitant
- 2017 : 4.50 €/an/habitant

Le partenariat en cours arrivant à échéance au 31 décembre 2017, les représentants des communes partenaires ont fait savoir, par courrier du 8 novembre 2017, qu'elles ne souhaitaient pas de modification des accords en cours pour l'année 2018.

Cette position pourrait être revue pour les années suivantes en fonction de la fréquentation des populations des trois communes concernées.

La convention à l'origine tri annuelle est maintenant annuelle et une rencontre est organisée chaque année pour présenter les activités du CAK.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De se prononcer sur le renouvellement de la convention de partenariat avec les communes d'Inzinzac-Lochrist, Brandérion et Kervignac à partir du 1er janvier 2018.
- De fixer à 4.50€/an/habitant la participation financière des trois communes.
- De maintenir les conditions d'accès privilégiées au Complexe Aquatique de Kerbihan pour les populations des trois communes.

- De dire que la recette sera inscrite au budget au compte 521/413/74748 ».

Présents : 23	Pouvoirs : 8	Total : 31	Exprimés : 31	
<b>Unanimité</b>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention de partenariat et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

## **6) ACQUISITION D'UN GARAGE PRIVÉ RUE DU DOCTEUR LAËNNEC (M.BANASIEWICZ RICHARD)**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « Le début du texte du bordereau (la Ville a engagé une véritable réflexion sur l'aménagement urbain etc...) nous laissait penser que vous aviez compris notre demande, mais en fait d'étude approfondie, cela se limite à supprimer 3 garages puisque le Crédit Agricole sera reconstruite à peu près dans les mêmes volumes, et l'ancien hôpital sera remplacé par des constructions également dans des volumes voisins. Donc la véritable réflexion c'est des grands mots pour un résultat bien maigre. Cela dit nous voterons le bordereau. »

Yves GUYOT répond à Xavier POUREAU : « Ce que je n'ai pas dit c'est que, dans l'immédiat, l'espace ne sera pas totalement libéré même après l'acquisition des différents garages. Il restera un transformateur qui encombrera visuellement l'espace pour quelques années encore avant les travaux plus importants du secteur de l'hôpital. Ceci dit à la place des deux petites ruelles il y aura une place à l'avenir. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : «

Monsieur le Maire ajoute : « De toute façon laisser croire qu'on peut laisser l'espace libre sur le site de l'hôpital, c'est inverse à tout raisonnement de dynamisation du centre-ville et en termes d'équilibre financier parce qu'on est déjà à un 1,2 million de valeur foncière entre les coûts d'acquisition et les coûts de démolition.

On y était cet après-midi avec la nouvelle architecte des Bâtiments de France Mme Laure d'Hauteville et Mme LIZERAND qui est également spécialisée dans le patrimoine. Quand on est sur place on voit bien la possibilité qui est offerte une fois qu'il n'y aura plus ces garages et la jonction avec les jardins de la Basilique.

Ça reste à travailler. On verra par la suite mais on ne pouvait aussi difficilement s'opposer au permis de construire sauf faire l'acquisition du Crédit Agricole. Je comprends votre position. On note ».

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « C'est ce qui est fait entre autres avec l'architecte de Lorient Agglomération avec qui on est en convention et dans le cadre du PLU, toutes ces questions-là sont abordées, entre autres les questions de jonction. On va certainement éviter que ces grands murs qui empêchaient d'accéder aux jardins de l'hôpital et qu'on va faire des passages qui vont faciliter les cheminements, y compris le passage de la Place de Gaulle à la Place Foch ».

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
<b>Unanimité</b>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir cet immeuble.

## **7) CESSION D'UN DELAISSÉ DE TERRAIN ISSU DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE DU PRAT IZEL**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Lors de l'examen de cette question au Conseil Municipal de mars 2015, nous avons voté contre bordereau.

Si l'acquéreur change, le problème de fond reste le même que celui que nous avons soulevé à l'époque. Par principe, nous ne pouvons accepter votre proposition. »

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 3 LGPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la cession de ce délaissé de terrain.

## **8) PROMESSE DE VENTE SCCV LES ORIENTALES/VILLE : PROPOSITION DE PROROGATION**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « Merci de nous donner plus d'explications sur ce deuxième report, le problème de pollution soulevé, les responsabilités, la volonté d'aboutir du promoteur, les risques éventuels si on repousse sans cesse. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Concernant le terrain du Centre de tennis de table, il n'y a pas de questions majeures sauf l'évacuation des eaux pluviales à ma connaissance qui doit être réglée. Tout le reste, les réseaux, il n'y a pas de souci. En plus c'est un bâtiment, de par son cahier des charges, qui est sur pieux. Il n'y a pas à aller chercher en profondeur.

Par contre, la question est très simple. L'acquéreur a acquis un terrain qui a servi après-guerre de décharge publique. La question est là. Il faut qu'on voie la nature de cette pollution et ça c'est en bordure du ruisseau. La question à traiter est là. Je sais qu'elle a été abordée succinctement en Commission Ville, que Thierry MARION a apporté ces éléments d'information. Nous sommes très sensibles à cela. Nous ne ferons pas l'acquisition d'un terrain pollué. Par contre on peut dissocier l'acquisition du terrain pour la salle de tennis de table, on verra pour la réalisation à terme du rond-point pour accéder à cet équipement.

L'autre élément qui rentre en ligne de compte. Tout le monde a la volonté d'aboutir mais surtout aussi de faire les choses correctement en terme environnemental. Entre temps est arrivé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et les nouvelles compétences des collectivités concernant les zones humides et les cours d'eau.

Laissons le temps à Lorient Agglomération de faire le diagnostic de ces zones. Si les travaux sont organisés par l'opérateur privé, est-ce qu'ils peuvent être financés ou pas ? Quelles sont les contributions des organismes de mises aux normes de ces cours d'eau comme on a bénéficié par exemple pour la suppression d'un étang dans le parc de Kerbihan.

Notre volonté reste la même. C'est de maîtriser cette zone humide, d'y favoriser des cheminements doux en particulier la liaison avec la gare routière qui se trouve à l'arrière de ces bâtiments. On va prendre le temps. Le seul caractère d'urgence que je vois c'est le problème d'évacuation des eaux pluviales pour le promoteur immobilier. Ça repassera de toute façon en Commission Ville dès qu'il y aura des éléments précis.

Sur le fond, ça fait partie des aléas de tout chantier et en cela la réglementation française s'est améliorée y compris sur le plan environnemental car maintenant tout vendeur est dans l'obligation de vendre un terrain adapté qui n'a pas de problème de pollution ».

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de proroger la promesse de vente.

## **9) DÉCLASSEMENT D'UN DÉLAISSÉ DE TERRAIN ISSU DU DOMAINE PUBLIC ET ÉCHANGE DE TERRAINS RUE DES FIGUIERS (LOZACHMEUR JEAN-YVES/VILLE)**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cet échange, de lancer la procédure d'enquête publique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte.

## **10) BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « qu'il va effectuer un certain remarques sur le déroulé de la présentation puis il livrera les analyses et les conclusions :

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Impôts et taxes :
  - o 11 044 400 € quasi identique à 2017 : c'est le premier effet, positif ou négatif, on ne saurait le dire, de la perspective de la suppression de la Taxe d'Habitation, avec la faible probabilité que les bases augmentent cette année et les suivantes
  - o Suite discussion en Commission : où en est-on de l'étude « éco-finance » ? Quelles sont les perspectives de retour favorable ? A quelle échéance ?
- Dotations et subventions :
  - o finalement c'est assez stable d'une année à l'autre, augmentation cette année a priori, donc situation plutôt favorable à la Commune de ce point de vue là ...
  - o merci de préciser ce point : « le transfert des activités culturelles à l'EPCC va entraîner une diminution des financements du conseil départemental » ; cela veut-il dire que le Département ne va plus rien verser ? Ou va verser directement à l'EPCC ?
- vente de produits et prestations de services :
  - o -8 % en grande partie à cause de l'EPCC ... quel serait l'impact sans l'EPCC ? la question se pose aussi pour les dépenses et recettes dans différents chapitres : il faut pouvoir comparer avec l'année dernière, c'est indispensable de faire ce travail pour la présentation du Compte Administratif.
  - o Parenthèse sur l'EPCC : après avoir annoncé tous les avantages de cette organisation, on commence à en percevoir les inconvénients, comme discuté en Commission : l'autonomie de décision, donc le libre choix de prestataires pour telle ou telle activité, prestataires qui sont aujourd'hui la Ville, et qui demain pourraient ne plus être la Ville ... (exemple les feuilles de paie) avec un impact négatif (surcoût – sous-emploi ...) ; il faudra rester vigilant.
  - o les « premières recettes liées à l'expérimentation du cheval dans la ville » seront, comme vous l'avez dit faibles, en revanche il ne faut pas oublier qu'il y aura surtout les dépenses correspondantes ...
- Remboursement sur rémunérations : merci de préciser le détail des 550 000 € (au lieu de 200 000 en 2017) sachant que l'EPCC ne représente que 80 à 100 000 €



#### CHARGES DE FONCTIONNEMENT :

Pas de changement notable par rapport aux années précédentes ... hélas ...

Les trois principaux postes de dépense de fonctionnement (charges de personnel, charges générales et charges de gestion courante) sont impactés par la mise en place de l'EPCC, ce qui empêche toute comparaison directe avec l'année précédente : il faut que pour le Compte Administratif 2017 on ait les deux modes de calcul.

Cela dit, on peut facilement estimer que les charges de personnel continuent d'augmenter, pour la 4ème année consécutive depuis le début de votre mandat, ce qui n'est pas un mode de gestion durable, ce qui continue à dégrader la situation financière de la Commune.

#### INVESTISSEMENT

Vous prévoyez 3.5 millions d'emprunt !! C'est une lourde aggravation de la dette !

De l'ordre du million en 2015, l'annuité à rembourser augmente chaque année de 100 000 euros environ, et on atteindrait 1.3 million en 2018 ....

Si vous voulez faire les investissements nécessaires, vous n'avez pas le choix, cela résulte directement de votre mode de gestion depuis 4 ans.

Mais il ne faut pas tenter de faire croire que c'est une bonne gestion ....

En tout cas ce n'est pas tenable sur le long et même sur le moyen terme, malgré des taux d'intérêt très faibles.

En effet, soit vous continuez sur cette voie et on passera en surendettement, soit on va vers des années de vaches maigres : dans les deux cas ce sont vos successeurs qui paieront les pots cassés ...

Retour sur vos conclusions dont la formulation est « remarquable » :

- Ne pas alourdir la fiscalité locale : encore heureux ! Faut-il rappeler que les taux d'imposition n'ont pas vocation à augmenter régulièrement ?
- Réaliser le fort niveau d'investissement pour les équipements attendus pas les Hennebontais : je n'ai pas le souvenir que les Hennebontais aient été consultés pour la réalisation de la salle de tennis de table par exemple ; par contre je lis dans la presse ou j'entends dans les discussions que les Hennebontais, les associations attendent toujours des réponses à leurs besoins
- Maîtriser le coût de la dette grâce aux taux bas : on croirait à vous lire que c'est vous qui fixez les taux !! la vérité c'est que les taux bas actuels vous sauvent la mise (en partie ...)
- Améliorer les ratios d'épargne : alors qu'ils sont déjà si mauvais, peut-on se permettre de les dégrader encore plus ?

#### Notre analyse et nos conclusions :

Après 4 ans de mandature, on peut regretter que, tout en ayant fait un diagnostic à peu près correct sur la situation financière de la Ville, vous n'avez jamais réussi à prendre les bonnes mesures pour remédier au problème.

Pour la partie « **dépenses** » vous avez bien tenté de vous attaquer à la montagne de la masse salariale, mais visiblement vous n'avez pas pris la bonne voie : vous avez choisi de grappiller çà et là, de gagner à la marge, alors qu'il fallait un changement de référentiel, une approche résolument différente des besoins du service public à Hennebont. Le problème de cette solution, c'est que, par définition elle donne des résultats « à la marge », et au prix d'un profond mécontentement du personnel, on le voit avec le boycott inédit des vœux au personnel. Du coup vous perdez sur tous les tableaux : 1- les Hennebontais sont perdants parce que les finances ne sont pas redressées, et du coup il leur faut attendre et attendre encore ... ; 2- le personnel est pris à rebrousse-poil, ce qui est néfaste au bon fonctionnement de la Commune.

Côté **recettes**, il faut le mettre à votre crédit, vous n'avez pas voulu sortir la planche à billets : heureusement ! Sinon qu'elle eût été la différence avec le mode de gestion de vos prédécesseurs ! Et les autres recettes sont difficiles à faire grimper. De notre point de vue vous n'avez pas correctement exploré les pistes possibles et acceptables. Internes, et externes comme le développement du tourisme, un atout potentiellement fort d'Hennebont. Et manifestement le « golf urbain » n'a pas amené des milliers de nouveaux touristes dans la ville ...

Pas de réduction significative des dépenses d'un côté.

Pas d'augmentation sensible des recettes de l'autre.

Du coup vous n'avez pas d'autre solution que de choisir la fuite en avant de l'endettement.

Fatalement, pour que les Hennebontais voient des changements il faut lancer des travaux, donc il faut de l'argent.

Avec votre projet d'emprunter 3.5 millions d'euros cette année, on atteint le sommet je pense !

Certes, vous n'emprunterez sans doute pas autant que les 3.5 millions annoncés aujourd'hui :

- parce que les dépenses vont s'étaler,
- parce que vous avez été prudents sur les recettes, et pessimiste sur les dépenses
- et parce que ça fait partie de votre stratégie de communication : annoncer pire ... mais faire mieux !

mais ce tour de passe-passe renouvelé ne masquera pas que la dette augmente sensiblement et notre capacité à la rembourser diminue ... sans parler des incertitudes lourdes qui pèsent aujourd'hui sur les ressources en provenance de la Taxe d'Habitation pour laquelle vous avez choisi de laisser la maîtrise à l'Etat.

Conclusion :

- Votre politique de réduction des charges à la marge est un double échec
- Votre politique d'endettement massif est un mauvais coup joué aux générations futures d'Hennebontais, comme à l'équipe qui devra prendre votre suite dans deux ans.

Malgré quelques améliorations tout à fait ponctuelles, l'ensemble est donc tout à fait insatisfaisant, et donc nous ne pouvons pas accepter un tel budget prévisionnel pour 2018.

Fabrice LEBRETON déclare « Monsieur le Maire, chers collègues,

Le bordereau sur le budget 2018 que vous nous présentez ce soir reprend évidemment les orientations que vous avez fixées et que nous avons contestées lors du Débat d'Orientation Budgétaire durant le dernier Conseil Municipal.

Il confirme donc les craintes que nous avons exprimées en décembre dernier. Personne ne sera donc surpris que nous ne le votions pas.

Nous allons énumérer quelques éléments et exemples de vos choix que nous désapprouvons tant dans le fonctionnement que dans les investissements.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, si la mise en place de l'EPCC avec un budget propre engendre des transferts du chapitre du personnel vers le chapitre charges de gestion courante, on constate quand même un effet ciseaux entre les recettes en baisse et des dépenses en hausse.

L'obligation qui vous est faite de présenter un budget en équilibre entre les recettes et les dépenses, vous conduit à rogner certaines dépenses même si, dans la réalité, elles seront certainement supérieures à celles prévues comme nous le verrons lors de l'examen du Compte Administratif.

Et ce qui nous semble plus grave, c'est que pour répondre à certains de vos engagements, voire pour satisfaire les intérêts de certains ou pour assouvir quelques « plaisirs », pour reprendre l'un de vos termes, vous vous attaquez, entre autres, au personnel communal tant au niveau de la masse salariale (- 0.47%) qu'au niveau des crédits affectés au fonctionnement des services (- 7.8%).

Vous acceptez ainsi des transferts de charges de l'Etat sur la Commune sans compensation financière, engagez des dépenses supplémentaires, des dépenses non obligatoires :

Ainsi, par exemple :

- Mise à disposition des locaux de la Mairie pour l'accueil de la Police Nationale alors que cette charge incombe à l'Etat.
- Mise à disposition des locaux achetés par la Ville pour l'Office du Tourisme alors que la compétence tourisme est celle de Lorient Agglomération.
- Attribution de subventions non obligatoires aux écoles maternelles privées.

De même, vous allez augmenter de plus de 50 % (60.000 € au lieu de 40.000€) la part communale au Syndicat Mixte des Haras. Pourquoi cette augmentation de 20.000€ ? Est-ce pour compenser le désengagement de la Région, du Département ou de Lorient Agglomération, partenaires, avec la Ville, du Syndicat Mixte des Haras comme la lecture du bordereau n°21 nous le laisse penser ? Ou, au contraire, leur part augmente-t-elle aussi ? Cette augmentation que vous annoncez va-t-elle servir à financer le développement touristique et culturel du

site ? Si tel est le cas, n'est-ce pas à Lorient Agglomération, qui gère et exploite les équipements muséographiques, de les assumer ?

De même, comment ne pas être critiques quand on découvre que, dans le cadre du projet du Cheval Territorial, la Ville va acquérir des chevaux et du matériel. Là encore, Monsieur le Maire, vous palliez le désengagement de l'Etat. Dans un passé récent, l'Etat s'est débarrassé de notre patrimoine équin mais vous, aujourd'hui, vous investissez dans l'achat de deux chevaux. Comprenez qui pourra !

Vous allez donc réduire une fois encore certaines dépenses pourtant utiles au fonctionnement des services et à la population :

1 : Ainsi, en ce qui concerne le chapitre relatif aux charges de personnels, nous déplorons une diminution de 0.47% sur le Budget Primitif 2017 mais davantage sur le réalisé (- 89.040€ soit - 1.7%).

Certes, comme nous l'avons dit plus haut, une part vient du transfert vers le budget de l'EPCC mais aussi de la diminution des effectifs et des volumes d'agents horaires, de la limitation au recours des personnel extérieur comme le précise le bordereau.

Si à cela s'ajoute la non-revalorisation du point d'indice, l'instauration de la journée de carence, on peut affirmer que le personnel communal vous sert de variable d'ajustement de votre budget.

2 : De même, nous constatons la diminution drastique de -7.8% du chapitre des charges à caractère général c'est-à-dire la baisse des dépenses nécessaires au fonctionnement des services : 3.312.412 € en 2018 contre 3.786.660€ en 2017 soit une diminution de 474.248€.

Quelques exemples parmi d'autres :

- Chapitre des carburants et combustibles en diminution. Cela veut-il dire, par exemple, que les bureaux, les écoles, les gymnases seront moins bien chauffés ?
- Diminution du chapitre alimentation : 22.198.000€ en 2017 contre 15.540.000€ en 2018. Qu'est-ce que cela signifie ? Qui est concerné ?
- Diminution des crédits de maintenance de 201.087 € à 159.760€ avec pour conséquence vraisemblable des pannes plus fréquentes.
- Diminution des crédits aux organismes de formation de 45.639 € à 25290€. Les agents seront-ils contraints de se former eux-mêmes sur leur temps de repos voire de payer leur formation ?
- Et le meilleur pour la fin : diminution des crédits pour l'achat et le renouvellement des vêtements de travail : de 32.520€ à 25.800€. Il est à espérer que les salariés de la Ville ne deviennent pas à l'avenir, les « Canuts des temps modernes » et qu'ils ne seront pas obligés, comme jadis les ouvriers lyonnais, « d'aller tout nus » pour reprendre les paroles d'Aristide Bruant !!!

On comprend donc mieux le boycott de vos vœux par une grande majorité d'agents !!!

Vous ne pouvez éternellement réclamer des efforts à ceux qui se dévouent, se démentent au quotidien pour assurer leurs missions de service public et satisfaire les besoins de nos concitoyens et, en même temps, engager des dépenses importantes dont certaines sont normalement à la charge de l'Etat ou d'autres collectivités.

L'autre aspect de votre budget qui nous interpelle c'est la masse des investissements et des équipements financés essentiellement par l'emprunt.

Ainsi, par exemple :

1 : la salle de tennis de table (Autorisation de Programme, Bordereau n°16).

- 461.000 € pour 2018
- 3.120.000€ pour 2019
- 2.588.200€ pour 2020

Et quid des dépenses imprévues qui pourraient vous être imposées dans le futur ?

Le reste à financer par la Ville après les subventions diverses, demeure important et empêche d'autres investissements que nous jugeons plus utiles pour un plus grand nombre de nos concitoyens.

2 : La réfection nécessaire du quai des Martyrs pour 1.160.000€.

- A qui appartiennent ces quais depuis le transfert à la Région de l'entretien et de la gestion des ouvrages du canal sur le Blavet ?
- Des travaux financés par la Région n'ont-ils pas été réalisés sur les barrages, les écluses et le chemin de halage ?
- Les quais d'Hennebont ne sont-ils pas nécessaires à la navigation fluviale ?
- Quelle est la participation de la Région à cette dépense qui, pour nous, lui revient entièrement comme les autres quais en aval du pont Jehanne la Flamme ?

3 : La rénovation du CTM dont nous avons déjà parlé lors du Conseil Municipal de novembre 2017. Si elle est bien sûr rendue indispensable pour améliorer les conditions de travail, la sécurité des agents, nous nous posons toujours des questions sur ce choix et son aspect financier.

L'idée visant à regrouper le CTM et le SEVE devait-elle vraiment être abandonnée ? Si le projet ne pouvait pas se faire à Kérandré, pourquoi ne pas le faire ailleurs sur la rive gauche ? Avez-vous, par exemple, contacté le CHBS pour un arrangement sur le terrain laissé libre par la destruction de l'ancienne maison de cure du Quimpéro ? Un projet de regroupement permettant des économies de fonctionnement était certainement possible. En plus, le regroupement des deux services en un même lieu aurait permis de libérer de l'espace près de la ZAC et donc de générer des recettes. Comme la indiqué Xavier POUREAU dans une intervention lors du Conseil Municipal de novembre dernier, « cette réhabilitation risque de coûter beaucoup »

Malgré des dépenses de fonctionnement contraintes, avec des recettes stables ou en diminution, avec un budget d'investissement qui nous interpelle (+ 81.9 % sur le Budget Primitif 2017) vous contraignant à prévoir un emprunt en augmentation (3.579.000€ soit + 300% sur les années précédentes), vous mettez le budget de la Ville dans une situation qui nous inquiète.

L'encours de la dette passerait de 14. 215.873 € à 16. 400.000 € et le remboursement en capital de la dette augmenterait, passant de 1.183.270 € en 2017 à 1.304.359 € en 2018 soit une progression de + 18 %.

Nous sommes dubitatifs quant à vos engagements de maintenir le coût de la dette, de maintenir les services à la population tout en maîtrisant le budget de fonctionnement, d'améliorer les ratios d'épargne. Comment aussi ne pas se poser des questions quand on constate que la capacité de désendettement ne cesse de croître depuis 2014 ?

Mesdames, Messieurs de la majorité, vos décisions budgétaires nous inquiètent. Comme nous l'avons déjà dit, nous espérons que vos choix ne vont pas obérer l'avenir de la Commune. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU et Fabrice LEBRETON :

« On a débattu la fois précédente. Je vais juste apporter quelques éléments d'information et rebondir sur les principaux propos. Sur le fond c'est assez confortable d'être le Maire d'Hennebont puisque ce qui est dit par l'un est contredit par l'autre et réciproquement.

Sur le fond, quand on dit les Hennebontais, je pense que la vie associative, les agents municipaux doivent être pris aussi en considération. Quand on dit « le monde », « les Hennebontais », c'est qui, c'est quelles tranches d'âges, est-ce que c'est les enfants, est-ce que c'est les adultes, différents praticiens de sport ou autres ?

Pour moi la demande elle est très claire puisque la salle de tennis de table revient sur le tapis. La salle est actuellement dans aucune norme. Chaque match, en particulier la Ligue des Champions, le Maire prend le risque parce qu'il y a une surcapacité de 150 à 200 personnes. Les athlètes prennent des risques pour leur santé avec un sol glissant pour des gens qui sont des professionnels qui ont des assurances personnelles c'est sûr mais justement qui se retourneraient contre la responsabilité de la Ville. Le choix était clair.

Est-ce qu'on veut la suppression pure et simple de ce club et de toute la dynamique qu'il a engagée depuis plus de 10 ans, 15 ans au plus haut niveau ou est qu'on crée un équipement qui permettra de développer son activité et créer de l'activité et de l'emploi. Aujourd'hui on va le faire pour un coût inférieur à la réhabilitation des ateliers municipaux. On va le faire dans un coût à peu près identique à la remise en état du quai des Martyrs. Le quai

des Martyrs ce sera plus, c'est 1,6. On le fera effectivement à coût résiduel inférieur au quai des Martyrs qui lui ne rapportera rien en termes d'activités économiques et même en termes d'image pour la Ville.

Juste pour répondre sur le quai des Martyrs, bien sûr qu'il nous appartient. Et bien sûr qu'on a cherché tous les financements et on a repris l'ensemble des textes.

Sur la question des Hennebontais Xavier POUREAU, pour moi les associations dont le tennis de table ceux sont les Hennebontais aussi pas uniquement en tant que joueurs ou spectateurs mais c'est globalement d'Hennebont dont il s'agit.

Le CTM ceux sont également des investissements réclamés par les agents depuis de nombreuses années et sur cette question-là ce qui est fait par rapport aux agents et même si la situation est tendue parce qu'on est exigeant par rapport à la réalité de leur travail, au fait de demander toujours plus sans doute dans le but de défendre le service public, d'apporter une qualité de service.

Les conditions de travail sont aujourd'hui, c'est du Zola ... sans parler de la poussière, sans parler de ce qui est évoqué depuis des années en CHSCT. Le choix a été fait du non-regroupement. Notre choix c'est celui-là. C'est de répondre de façon rapide et de dimensionner le CTM dans des conditions qui correspondent à la réalité de ses besoins. Le chiffrage du regroupement était de l'ordre de 8 millions d'euros. Et là c'est malheureux, on est sur un type d'équipement qui n'est absolument pas subventionné.

Sur le 2<sup>ème</sup> aspect « prendre les agents à rebrousse-poil » expression de Xavier POUREAU. Oui il y a une exigence, oui il y a eu un boycott des vœux lancé par un syndicat que nous rencontrons demain avec les représentants du personnel, avec Michèle DOLLÉ et dans le cadre d'un Comité Technique. Oui c'est étonnant, pour une cérémonie qui se veut amicale, conviviale et qui a toute sa place dans notre société et dans la bienveillance des uns envers les autres. C'est une drôle de forme pour engager un dialogue social. Je regrette cela mais ça leur appartient mais ça n'aide pas à la résolution du problème s'il y en a.

Sur les autres observations de Fabrice LEBRETON :

Sur le Syndicat Mixte du Haras, on va vous faire transmettre les comptes-rendus. Oui la Ville d'Hennebont va passer de 40 000 à 60 000 euros, oui la Région met 100 000 euros de plus, oui Lorient Agglomération met 360 000 à la place de 240 000 et le Département, dont ce n'est pas la compétence première, maintient sa participation à 100 000 euros.

On ne va pas refaire l'histoire sur le PMU qui finançait auparavant la filière équine. C'est un site qui va prendre de l'importance. C'est un des éléments structurants du tourisme en Bretagne. C'est bien pour cela que la Région rajoute 100 000 euros à ses financements annuels.

Je vous rappelle la bonne nouvelle. Il est prévu 4 millions d'euros d'investissements de Lorient Agglomération sur l'année qui vient sur le site du haras.

L'action que l'on mène sur les chevaux territoriaux. Ça été vu en Commission. Un très beau document réalisé par le réseau « faire à cheval ». Nous allons accueillir le Congrès National des Chevaux Territoriaux les 25 et 26 mai. On prend la place de Trouville et j'espère de façon durable pour que les expérimentations en matière de chevaux territoriaux soient ancrées sur le territoire hennebontais et vous voyez bien le lien qu'il y a avec les haras.

Pour le personnel, je reviens toujours sur l'intervention de Fabrice LEBRETON : sur le point d'indice ou sur la journée de carence on sait que ce n'est pas une décision municipale mais bien quelque chose que l'on doit appliquer.

Sur les économies en matière d'énergie. On s'en réjouit. Il y a un gros travail qui a été fait par les services. C'est également suivi par Thierry FALQUERHO. On aura l'occasion peut-être de parler tout à l'heure sur le budget de la chaufferie et du réseau de chaleur. Il y a un vrai qui est fait sur les économies d'énergie. Moins on met du pétrole, moins on met du gaz, moins on met de ce type de ressources énergétiques dans les bâtiments communaux, mieux on se porte et en aucun cas on ne baisse les températures. Il y a eu aussi des rénovations de bâtiments. Je pense à la Maison Pour Tous qui était extrêmement énergivore. Là, il y a eu des réponses claires. Sur les crédits formation la ligne observée est celle des prestations extérieures au CNFPT. Le plan de formation sur lequel on travaille cette année met en valeur le travail du CNFPT dont la cotisation est inscrite dans les salaires, on est à 0,9 % de la masse salariale qui est versée au CNFPT. Cette cotisation n'apparaît pas sur la ligne formation en tant que telle.

Le débat il a eu lieu. Vos observations sont les vôtres.

C'est la première fois depuis huit ans que le fameux effet ciseau, dont il était question quand nous étions élus minoritaires, est stoppé. Nos recettes de fonctionnement sont à 2,52 %. Nos dépenses de fonctionnement sont à 1,79. C'est la première fois qu'on stoppe cet effet ciseau. Ça reste à confirmer mais on est vraiment dans le bon tempo. Quand j'étais élu minoritaire, je parlais souvent de l'effet paquebot, que c'est très très long à rectifier parce que notre collectivité a un taux de rigidité très important. Le taux de rigidité, il est calculé sur les charges de personnel et le remboursement du capital de la dette. Nous sommes à un taux de rigidité à 66 %. Pour être vraiment à l'aise, il faut qu'on descende à 58 %. Ceci dit on a aussi un grand nombre de services. Il y a des services qui existent ici qui n'existent pas dans d'autres collectivités que certains pourraient qualifier d'optionnels. On n'est pas entré dans cette analyse-là. En tout cas, on n'a pas souhaité réaliser le périmètre des services publics offerts à la population à Hennebont. Ce que nous propose Xavier POUREAU depuis le début du mandat. Où doit se placer le service public. Qu'est-ce que le privé peut faire ? Nous n'avons pas engagé fondamentalement ce débat parce qu'il y a aussi, au niveau des agents, une protection du statut, il y a des reconversions à imaginer. C'est complexe. Pour autant, on ne s'interdit pas les comparaisons et de travailler de façon plus fine sur la définition du besoin et sur la façon d'y répondre.

Sur le fond chacun a pu s'exprimer.

Ce budget il est sincère. Pour autant, il y a des parts d'incertitudes entre autres que l'Etat ne nous a pas confirmé le montant de ces participations. Et puis surtout on n'a pas aujourd'hui le montant de ce que l'on va pouvoir retrouver sur le Compte Administratif sur nos capacités d'investissement pour diminuer la part de l'emprunt sur ce budget que je vous propose de voter. »

Xavier POUREAU ajoute : « Votre pirouette sur votre position qui serait confortable parce qu'on dit le contraire l'un de l'autre, elle est facile mais elle est fautive. Nous nous rejoignons sur certains points en particulier l'augmentation de la dette, même si nous ne sommes pas d'accord avec la politique de la planche à billets des équipes précédentes. Pour autant cela ne justifie pas une position intermédiaire comme étant la bonne, sauf à dire que vous êtes le spécialiste du « en même temps » : on fait tout et on fait rien en même temps !

Par contre ce qui est intéressant, c'est la rigidité dont vous parlez : c'est en effet un point important que nous avons souligné dès le début du mandat, et que s'est-il passé sur ce coefficient que vous venez de citer ? Rien, on est au même point qu'il y a quatre ans. On a commencé par augmenter avant de rebaisser un peu, mais on n'est au même point, alors que c'était la priorité. Le défaut de votre « non-choix », votre choix de ne pas attaquer à ce coefficient qui donne de la souplesse dans la gestion de la Ville, c'est que vous n'êtes pas à l'abri d'un mauvais coup qui risque encore d'arriver. Quand on est riche et en bonne santé, c'est plus que quand on est pauvre et malade. Un autre dicton dit : Quand les gros seront maigres, les maigres seront morts ».

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Sur cette pensée du jour je propose le vote. »

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31
Unanimité	Pour : 25	Contre : 3 LGPH 3 DCPH	Abstention : 0
		Non votant : 0	

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le Budget Primitif Ville 2018 tel que présenté.

## **11) BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE ET RÉSEAU DE CHALEUR**

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Pascal LE LIBOUX précise que : « Le recours à l'énergie bois génère une économie substantielle de 40 000 euros annuel ».

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31
---------------	--------------	------------	---------------

**Unanimité** Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le Budget Primitif Ville 2018 tel que présenté.

## **12) TARIFS 2018 DE LA CHAUFFERIE ET RÉSEAU DE CHALEUR**

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Présents : 24 Pouvoirs : 7 Total : 31 Exprimés : 31  
**Unanimité** Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs 2018 tels que présentés.

## **13) BUDGET PRIMITIF 2018 : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU QUIMPÉRO**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 24 Pouvoirs 7 Total : 31 Exprimés : 31  
**Unanimité** Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le Budget Primitif Ville 2018 tel que présenté.

## **14) BUDGET PRIMITIF 2018 : PORT**

Roselyne MALARDÉ donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire ajoute : « Sur le port il y a un gros travail qui est fait, par le Conseil Portuaire aussi et surtout le rôle pivot de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers Hennebontais qui son assemblée générale dimanche dernier que nous rencontrons à nouveau demain en fin d'après-midi. Les choses bougent, ça met du temps. On ne peut agir que par rapport à des données qui nous sont propres en particulier les locaux sur la DDTM où les choses vont avancer ».

Présents : 23 Pouvoirs : 7 Total : 30 Exprimés : 30\*  
**Unanimité** Pour : 30 Contre : 00 Abstention : 0 Non votant : 0

\*Yves GUYOT était sorti de la salle au moment du vote

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le Budget Primitif Ville 2018 tel que présenté.

## **15) TARIFS DU PORT DE PLAISANCE 2018**

Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Présents : 24 Pouvoirs : 7 Total : 31 Exprimés : 31  
**Unanimité** Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs 2018 tels que présentés.

**16) MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA  
CRÉATION DU CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION D'ENTRAÎNEMENT DE  
COMPÉTITION DE TENNIS DE TABLE**

Pascal LE LIBOUX souhaite répondre à Fabrice LEBRETON : « J'ai quand même envie de revenir sur les propos de tout à l'heure, sur le refrain un peu récurrent qu'on entend à propos de cet équipement. J'ai un peu de mal à ne pas répondre aussi. Je rappelle juste trois points que les deux groupes d'opposition avaient dans leur programme en faveur de la création de cet équipement. La deuxième chose c'est que ça coûte moins cher, pour la Ville en tout cas, qu'une réhabilitation de l'équipement existant et puis la troisième chose c'est que la recette fiscale générée par l'équipement rend l'opération blanche pour la Ville et ça on l'a déjà dit dix fois mais je le redis quand même ».

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ déclare « Sans surprise, nous n'approuverons pas ce bordereau. Nous voterons contre. Inutile, je pense, de rappeler les arguments que nous avons avancés lors du Conseil Municipal d'octobre dernier. Vous les connaissez et nous connaissons votre réponse. »

Fabrice LEBRETON intervient suite aux propos de Monsieur Le Liboux qui a affirmé dans son intervention que « les deux groupes d'opposition, dans leurs programmes [*de 2014*], avaient milité en faveur de la création de cet équipement [*de tennis de table*] ». Fabrice Lebreton réfute cette affirmation et souhaite que Pascal LE LIBOUX présente le document politique dans lequel la Gauche Pour Hennebont a, lors de la campagne électorale de 2014, évoqué la construction d'un tel équipement pour les pongistes.

Pascal LE LIBOUX répond à Fabrice LEBRETON : « J'ai participé à certains débats. Effectivement j'affirme que le Front de Gauche avait aussi défendu le projet, avait soutenu le club et avait affirmé que l'équipement serait rénové ou créé lors de la campagne de 2014. Je ferai des recherches approfondies et je ne doute pas que je trouve des éléments dans la presse et des documents. Mais je chercherai dans mes archives ».

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « J'ai souvenir que les trois groupes étaient favorables à une réponse correcte concernant la pratique du tennis de table à Hennebont ».

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 3 LGPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette modification d'Autorisation de Programme.

**17) MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PLAN  
PATRIMOINE II**

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
<b>Unanimité</b>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0



Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette modification d'Autorisation de Programme.

**Question retirée « Mise à jour de l'Autorisation de Programme relative à la reconstruction du quai des Martyrs »**

Xavier POUREAU pose une question : « en 2018, il risque de ne rien se passer ?

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Aujourd'hui l'Etat estime qu'il lui faut dix mois d'instruction de dossier alors qu'avant c'était trois. C'est un dossier dont on doit tenir compte de la saisonnalité, des périodes de crues ... C'est un dossier avec une fenêtre technique bien précise sur les mois de travaux. C'est budgété. Nous on est prêt financièrement, techniquement. Compte-tenu de ce nouvel élément, je demande à Loïc RABIN d'ajourner la concertation avec les riverains ».

**18) MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'AGENDA DE MISE EN ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE**

Loïc RABIN donne lecture du bordereau.

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette modification d'Autorisation de Programme.

**19) CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL DANS LES ÉCOLES**

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « C'est un excellent exemple des conséquences néfastes de votre mode de gestion ! Pour remettre à niveau les installations de cantine et laverie des écoles publiques il faudrait 50 000 € : une goutte d'eau devant le budget d'investissement de cette année (moins de 1/1000 °) qu'on va encore couper en cinq pour étaler la dépense sur cinq ans .... Quant au remplacement complet des différents équipements, il va prendre plus de douze ans pour certains.

Donc on aura :

- Des matériels vétustes pour encore de nombreuses années (idem les véhicules ....)
- Pas d'effet d'échelle pour négocier des tarifs d'achat groupé
- Des matériels probablement différents, donc pas d'économie de maintenance

Nous vous demandons de revoir ce plan d'investissement de manière plus rationnelle comme indiqué précédemment. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « On n'a pas du tout la même approche financière et comptable de l'action municipale. Ce plan est en complément d'un plan que l'on a voté et qu'on a alimenté à l'époque avec des contributions de ressources parlementaires sur l'informatique dans les écoles. L'idée c'est bien de dire il faut réajuster les besoins en matériel en fonction du taux d'usure. Là vous voyez que c'est du matériel, en grande partie, d'électroménager. On ne va pas se retrouver avec des représentants aux Conseils d'Ecoles qui disent je

ne sais pas si on va pouvoir vous changer le lave-linge, ou à tel endroit le micro-onde. On veut simplement que Marie-Françoise CÉREZ ne soit pas en situation de plaider 5 000 euros par-ci, les 10 000 euros par-là sur des budgets qui n'étaient pas prévus. C'est compliqué de le prévoir sur l'ensemble du patrimoine.

Je ne devrais pas le dire, on a passé ce matin 2 h 30 d'entretien avec les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes. Une des mesures qu'ils préconisent et sur lesquelles on attendra leur rapport c'est de fonctionner au maximum avec des Autorisations de Programme. Aujourd'hui, les collectivités ont besoin de cette visibilité-là, d'anticipation sur des dépenses récurrentes ».

Xavier POUREAU ajoute : Votre longue réponse est hors sujet : la question n'est pas de savoir s'il faut ou non un plan d'AP/CP pour le remplacement des matériels, mais de le faire de manière intelligente et efficace, ce qui n'est pas le cas. »

Monsieur le Maire ajoute : « Le beau programme, il sera réajusté ».

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 3 DCPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette création d'Autorisation de Programme.

## **20) PARTICIPATIONS 2018 AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET AUX ÉTABLISSEMENTS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous demandons, si possible, à voter en deux temps :

- Un vote pour les participations relatives au CCAS et à l'EPCC.
- Un vote pour celle relative au Syndicat Mixte des Haras.

Nous approuvons les participations de la Ville au CCAS et à l'EPCC mais voterons contre celle concernant le Syndicat Mixte des Haras.

Ce refus s'explique par les raisons suivantes :

- Le bordereau que nous avons sous les yeux parle, je cite « d'une révision des statuts du Syndicat Mixte des Haras et des participations de chaque partenaire ». Nous n'avons pas en annexe de document qui nous aurait permis de prendre connaissance de cette révision statutaire. On ne peut donc pas voter si nous n'avons pas tous les éléments en notre possession.
- Lors de l'étude sur le budget, vous nous avez annoncé que la participation du Département au sein du Syndicat Mixte des Haras allait demeurer la même alors que celles de la Région, de l'Agglomération et de la Ville allaient augmenter.
- Lors de mon intervention sur le Budget, je vous ai posé des questions auxquelles, sauf erreur, vous n'avez pas répondu clairement. Je les repose donc : l'augmentation de la participation communale (+ 20.000€) va-t-elle servir à financer le développement touristique et culturel du site ? Si tel est le cas, n'est-ce pas à Lorient Agglomération, qui gère et exploite les équipements muséographiques, de les assumer ? »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Oui effectivement les 60 000 € vont aider à maintenir le patrimoine. Il s'agit de remplacer les gouttières. On a 1 200 arbres répertoriés qu'il faut entretenir, 1,5 km de mur d'enceinte, 32 bâtiments. Point barre. Lorient Agglomération investit dans le tourisme, c'est différent. Le Syndicat Mixte, et c'est pour cela que les statuts vont être modifiés mais ils ne le sont pas pour l'instant, ça va passer par chacune des instances. Cette modification concerne le site et son périmètre. On l'aura en temps en heure.

Donc on est bien uniquement sur l'entretien et la valorisation du patrimoine mais pas sur l'aspect touristique. J'ai eu les mêmes questions au niveau de l'Agglomération avec des groupes minoritaires qui n'étaient pas représentés au syndicat mixte donc on va vous diffuser les documents, les délibérations y compris avec les plans patrimoniaux, comment chaque bâtiment a été identifié, leur valeur et ce qui a été investi dans chacun d'entre eux. C'est relativement conséquent mais ça on peut vous le diffuser.

On parle de dépenses supplémentaires de 40 à 60 000 et on parle de 15 000 euros de prestations en nature réalisées par la Ville d'Hennebont sur le site du haras qui désormais sont valorisées. On va dire que c'est presque 15 000 euros en moins des 20 000. Sur l'année 2017, on n'était pas à 15 000, on était autour de 10 000.

Pour le Département, il gèle sa participation, la question pour lui c'est en quoi et comment sa participation au Syndicat Mixte peut être maintenue dans le cadre de la nouvelle répartition des compétences des collectivités ».

#### **CCAS et EPCC**

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
<b>Unanimité</b>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

#### **SYNDICAT MIXTE**

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 3 LGPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider ces participations financières.

### **21) INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Par cohérence avec notre vote du mois de décembre 2014, nous voterons contre le bordereau. »

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 3 LGPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas attribuer d'indemnité de conseil.

### **22) RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
<b>Unanimité</b>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le renouvellement des adhésions à ces associations.

### **23) RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN DE SORTIE DES EMPRUNTS À RISQUE**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 24      Pouvoirs : 7      Total : 31      Exprimés : 31  
**Unanimité**      Pour : 31      Contre : 0      Abstention : 0      Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de décider de la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour ce prêt.

## **24) INFORMATION RELATIVE À L'UTILISATION DU COMPTE DÉPENSES IMPRÉVUES**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 24      Pouvoirs : 7      Total : 31      Exprimés : 0  
Unanimité      Pour : 0      Contre : 0      Abstention : 0      Non votant : 31  
**Non votant : Prend acte**

Le Conseil Municipal a décidé pris acte de l'utilisation faite d'une somme de 130 € du crédit des dépenses imprévues.

## **25) PERSONNEL COMMUNAL : SUBVENTION 2018 COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous voterons bien évidemment le bordereau.

Toutefois, son étude nous amène à faire quelques remarques et suscite, chez nous, quelques interrogations. Lors de l'Assemblée Générale du COS, le 12 janvier, à laquelle Serge Gerbaud et moi-même avons assisté, un salarié a interpellé Madame DOLLÉ au sujet de la subvention de la Ville qui correspond à 0.5 % de la masse salariale.

Cette personne souhaitait savoir si, à l'avenir, le montant de cette subvention serait maintenu au niveau actuel ou s'il serait revu à la baisse.

Michelle DOLLÉ lui a répondu que cette question n'avait pas été, pour l'heure, ni abordée ni donc tranchée par la majorité.

A l'heure où beaucoup de salariés de la Ville connaissent des difficultés financières, voient leur pouvoir d'achat baisser, nous prôtons, pour l'avenir, au moins le maintien de la subvention municipale à 0.5 % de la masse salariale ... qui, elle aussi, ne doit pas être diminuée.

Lors de l'AG du comité en janvier 2015, Monsieur le Maire, vous aviez mis en avant l'un des axes majeurs du COS : la solidarité.

Permettez-nous ce soir, chers collègues, de parler de solidarité, valeur importante que nous devons défendre.

Nous voudrions, en effet, témoigner notre solidarité et notre soutien à l'ensemble des salariés de la Ville.

La série de mesures annoncées par Emmanuel MACRON et Edouard PHILIPPE qui vont s'attaquer à la Fonction Publique notamment à la Fonction Publique Territoriale nous enjoignent de le faire.

Comment ne pas être aux côtés des salariés qui vont être au cœur des annonces d'austérité : réduction de 120.000 emplois d'agents publics sur la durée du quinquennat dont 70.000 postes non renouvelés dans la Fonction Publique Territoriale, gel du point d'indice, rétablissement de la journée de carence... La liste des attaques est longue.

Les agents municipaux d'Hennebont vont hélas faire les frais de cette politique.

Nous voudrions aussi, et peut être surtout, avoir une pensée toute particulière pour tous les salariés de la Ville qui souffrent au travail.

Lors de l'Assemblée Générale du 12 janvier, nous avons longuement échangé avec des salariés et des représentants du personnel.

D'aucuns nous ont fait part du profond mal-être, de la souffrance au travail qu'ils éprouvent, des maux que certains de leurs collègues subissent dans différents services.

A plusieurs reprises, en Conseil Municipal notamment, nous avons déjà évoqué cette question grave qui, aussi, a été abordée en CHSCT.

Ces salariés pointent du doigt la gestion du personnel par l'équipe majoritaire, la politique d'austérité menée à marche forcée qu'elle impose, le management entrepreneurial qu'elle a mis en œuvre.

Lors du Conseil Municipal d'avril 2015, nous avons déjà exprimé des craintes : celles que les choix politiques de l'équipe majoritaire ne finissent par engendrer un climat anxigène chez des agents municipaux.

Un an plus tard, en mars 2016, autour de cette table, nous réitérons nos craintes. Nous avons, à l'époque, fait aussi référence à un article de presse relatant une manifestation d'agents dénonçant, je cite, « **une gestion du personnel calamiteuse** » ou « **des mauvaises conditions qui règnent dans les services** ».

Nous vous avons fait part de nos vives inquiétudes quant à la santé de femmes et d'hommes à qui, pour reprendre un passage de l'article de presse cité ci-dessus, on demandait « **de faire plus avec toujours moins** ». Les mois passent mais, visiblement, les problèmes persistent tout comme l'austérité aux conséquences dommageables.

En effet, en décembre dernier, nous pouvions lire sur la première page d'un bulletin syndical local : « **Les agents souffrent au quotidien** ».

Vous comprendrez aisément nos inquiétudes en lisant ce document.

Le boycott des vœux du Maire au personnel par une grande majorité d'agents n'est donc pas anodin : il témoigne notamment de leur profonde lassitude face, disent-ils, aux orientations qui sont prises, face à la « **pression permanente et croissante** » qu'ils subissent de la part des élus majoritaires.

Nous ne pouvons cautionner ce genre de relations humaines au travail où le bien-être de chaque salarié doit être une priorité qui s'impose à tous les élus.

Mesdames et Messieurs de la majorité, vous ne pourrez pas atteindre les objectifs d'efficacité et de qualité de service public que vous vous êtes assignés, avec des agents « usés » dont la charge de travail augmente, avec des agents épuisés professionnellement.

Les salariés sont une richesse pour la Ville. Sachons la préserver.

Je terminerai mon intervention en faisant référence à l'actualité parlementaire.

Hier, mercredi 24 janvier, François RUFFIN, Député de la France Insoumise, a défendu en commission des Affaires sociales, une proposition de loi pour que les pathologies psychiques liées à l'épuisement professionnel soient reconnues comme des maladies professionnelles.

Nous vous invitons, chers collègues, à prendre connaissance de cette proposition de loi n°516 que nous défendons mais qui a été rejetée en commission par la majorité LA République En Marche et les députés de droite. »

Michèle DOLLÉ répond à Fabrice LEBRETON : « Sur la subvention du COS vous faites du mal et vous attisez les choses. Je réitère ce que j'ai dit à l'assemblée générale du COS. On n'a pas envisagé pour le moment de revoir la subvention « ville », on n'a pas discuté avec le Bureau du COS donc je pense que s'il y a des choses à voir c'est avec le Bureau du COS et pour le moment rien n'a été fait. La Présidente l'a bien précisé.

Sur le tract que vous citez du mois de décembre. Ce tract reprenait des choses qui concernaient l'analyse des risques psycho-sociaux. J'ai discuté ce matin avec les représentants du personnel dans la préparation du CHSCT et je leur ai fait part du timing qu'ils ont utilisé pour sortir ce tract. Nous étions en pleine période de restitution et ils en ont profité pour sortir ce tract et c'était totalement, totalement inapproprié et je reconnais que les personnes avec qui j'étais ce matin ont reconnu, et manifestement tout le monde n'était pas d'accord pour sortir ce papier-là à ce moment-là parce que nous étions en pleine restitution. Tout le monde n'avait pas eu ces éléments-là. Je n'ai pas grand-chose à rajouter là-dessus mais manifestement tout le monde n'était pas d'accord. Il y a un travail qui va être fait, il y a un COPIL. Je pense qu'il y a des choses où il faut faire attention parce que quand on sort des choses comme cela, quand on veut travailler de manière constructive, quand on veut travailler

tous ensemble, je pense que ce n'est peut-être pas le meilleur moyen pour commence à engager des discussions et un travail constructif et coopératif. C'est ma vision des choses ».

Monsieur le Maire ajoute : « Est-ce que l'on peut rester sur l'ordre du jour. Parce ce que à répondre, à répondre, à répondre ça va bien un moment. Je ne vois pas ce que vient faire ici le dialogue avec France Insoumise à l'Assemblée Nationale. On est sur une subvention du COS, Michèle DOLLÉ vous répond. C'est 0,5%, on n'a pas l'intention de toucher les 0,5%. Vous faites état de mes propos à l'Assemblée Générale du COS concernant la solidarité. Oui j'ai été choqué qu'une partie de ce financement servait à des voyages aux Etats-Unis sur la côte Ouest. Quand on parle solidarité, il faut savoir de quoi on parle. Pour moi le COS ce n'est pas une agence de tourisme. Voilà pourquoi je suis intervenu ce jour-là en posant ces questions-là.

Pour le reste, on n'a vraiment, vraiment aucune leçon à recevoir. Cette analyse des risques psycho-sociaux, elle était réclamée depuis des années qui est-ce qu'il l'a engagée sinon nous. Cette interprétation fallacieuse des résultats, mensongère, injurieuse à mon égard à celle de Michèle DOLLÉ aura des suites ».

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Total : 31	Exprimés : 31	
<b>Unanimité</b>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le montant de la subvention.

\*\*\* \*\*

Levée de la séance à 21 h 02

\*\*\* \*\*